

BP 35 - 2 place du Général De Gaulle - 76560 DOUDEVILLE

Séance du 08 avril 2026

Nombre de membres

En exercice	Présents	Volants
55	50	50+4

Date de convocation
30 mars 2026

Numéro de Délibération
11-2026

L'an deux mille vingt-six, le huit avril à dix-sept heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle de l'Hôtel de Ville à Doudeville, sous la présidence de M. Francis TRUPTIL, doyen d'âge.

Présents : Christian DERMONT - Olivier BEAUCAMP - David NEVEU - Corinne DEMOTTAIS-LACOINTE - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Jennifer WANHOUT - Séverine GEST - Jean-Marie CABOT - Xavier VANDENBULCKE - Nicolas FOSSEY - Dany BIARD - Pierre ESCAP - Arnaud THIOLENT - Michèle BOUTEILLER - Alain ZAM - Laurence GUENOUX - Alex ROUSSIGNOL - Daniel DURECU - Nicolas MEKIL - Sophie LEGER - Clotilde COLLEY - Michel FILLOCQUE - Alain PETIT - Adrien GABEL - Mathilde ROUSSEL - Daniel BEUZELIN - Patrick BLONDEL - Emmanuel CAUCHY - Laëtitia ROSAY - Juliette CAMY - Philippe CORDIER - Julien LESEIGNEUR - Éric HALBOURG - Arnaud GUITTET - Jacques LEMERCIER - Francis TRUPTIL - Gérard TIERCELIN - Marcel MASSON - Agnès LALOI - Rémy BONAMY - Sandra ANGOT-ALLEAUME - Olivier HOUEVILLE - Bruno MATTON - Caroline LEFEBVRE - Jérôme DELAPLACE - Bertrand CALTOT - Philippe FERCOQ - Jackie MARCATTE.

Absents avec pouvoir : Jean-Michel LEFRANCOIS (pouvoir à Laurence GUENOUX) - Alexandra GILLON (pouvoir à Alex ROUSSIGNOL) - Gervaise RACINE (pouvoir à Bruno MATTON) - Sophie DALLE (pouvoir à Caroline LEFEBVRE).

Absent : Ludovic CHAPELLE.

M. Rémy BONAMY est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : ELECTION DE LA PRESIDENTE

Vu l'arrêté préfectoral en date du 15 octobre 2025, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-4 et L. 2122-7 ;

Vu le procès-verbal de l'élection du président annexé à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin relatifs à l'élection du président de la communauté de Communes tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Monsieur Francis TRUPTIL, président (membre le plus âgé du conseil), a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 50 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Messieurs Éric HALBOURG et Xavier CAVELAN sont désignés assesseurs.

Madame Agnès LALOI est candidate à la présidence de la Communauté de Communes Plateau de Caux.

Il est procédé aux opérations de vote, dont les résultats figurent en annexe au procès-verbal d'élection.

A l'issue des opérations électorales, Madame Agnès LALOI est déclarée élue présidente de la Communauté de Communes Plateau de Caux.

Le Conseil Communautaire,

Après le bon des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, par 49 suffrages pour, 5 suffrages blanc,

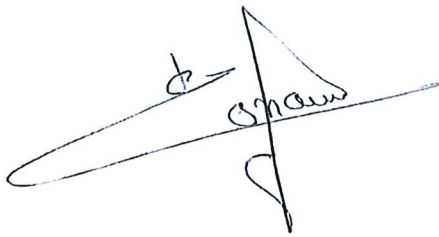
- **Proclame** Madame Agnès LALOI, Présidente de la Communauté de Communes Plateau de Caux et la déclare installée.
- **Autorise** Madame la Présidente à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

A Doudeville, le 08 avril 2026

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente

Le secrétaire de séance



La présente délibération peut faire objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois, à compter de sa date de publication sur le panneau d'affichage de la collectivité.

Publiée le : 13/04/2026

Transmise au Représentant de l'État le : 13/04/2026

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative).

BP 35 - 2 place du Général De Gaulle - 76560 DOUDEVILLE

Séance du 08 avril 2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Volants
55	51	51+4

Date de convocation
30 mars 2026

Numéro de Délibération
12-2026

L'an deux mille vingt-six, le huit avril à dix-sept heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle de l'Hôtel de Ville à Doudeville, sous la présidence de Mme Agnès, Présidente.

Présents : Christian DERMONT - Olivier BEAUCAMP - David NEVEU- Corinne DEMOTTAIS-LACOINTE - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Jennifer WANHOUT - Séverine GEST - Jean-Marie CABOT - Xavier VANDENBULCKE - Nicolas FOSSEY - Dany BIARD - Pierre ESCAP - Arnaud THIOLENT - Michèle BOUTELLER - Alain ZAM - Laurence GUENOUX - Alex ROUSSIGNOL - Daniel DURECU - Nicolas MEKIL - Sophie LEGER - Clotilde COLLEY - Michel FILLOCQUE - Ludovic CHAPELLE - Alain PETIT - Adrien GABEL - Mathilde ROUSSEL - Daniel BEUZELIN - Patrick BLONDEL - Emmanuel CAUCHY - Laëtitia ROSAY - Juliette CAMY - Philippe CORDIER - Julien LESEIGNEUR - Éric HALBOURG - Arnaud GUITTET - Jacques LEMERCIER - Francis TRUPTIL - Gérard TIERCELIN - Marcel MASSON - Agnès LALOI - Rémy BONAMY - Sandra ANGOT-ALLEAUME - Olivier HOUEVILLE - Bruno MATTON - Caroline LEFEBVRE - Jérôme DELAPLACE - Bertrand CALTOT - Philippe FERCOQ - Jackie MARCATTE.

Absents avec pouvoir : Jean-Michel LEFRANCOIS (pouvoir à Laurence GUENOUX) - Alexandra GILLON (pouvoir à Alex ROUSSIGNOL) - Gervaise RACINE (pouvoir à Bruno MATTON) - Sophie DALLE (pouvoir à Caroline LEFEBVRE).

Absent : Néant

M. Rémy BONAMY est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : FIXATION DU NOMBRE DE POSTES DE VICE-PRESIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-2 ; L5211-10 ;

La Présidente rappelle que le Bureau est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-présidents et, le cas échéant, d'un ou plusieurs autres membres.

Le nombre de Vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder quinze vice-présidents.

L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers de ses membres, fixer un nombre de Vice-présidents supérieur dès lors qu'il ne dépasse pas 30% de l'effectif total et ne soit pas supérieur à quinze.

La Présidente propose de fixer le nombre de membres du Bureau Communautaire à :

- Un Président
- Vice-Présidents : six (6)
- Autres membres : huit (8)

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de fixer :

- A six (6) le nombre de vice-présidents et à huit (8) le nombre d'autres membres du bureau.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 076-200069847-20260408-DELIB_12_2026-DE

A Doudeville, le 08 avril 2026

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente

Le secrétaire de séance



La présente délibération peut faire objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois, à compter de sa date de publication sur le panneau d'affichage de la collectivité.

Publiée le : 13/04/2026

Transmise au Représentant de l'État le : 13/04/2026

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative).

BP 35 - 2 place du Général De Gaulle - 76560 DOUDEVILLE

Séance du 08 avril 2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Volants
55	51	51+4

Date de convocation
30 mars 2026

Numéro de Délibération
13-2026

L'an deux mille vingt-six, le huit avril à dix-sept heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle de l'Hôtel de Ville à Doudeville, sous la présidence de Mme Agnès, Présidente.

Présents : Christian DERMONT - Olivier BEAUCAMP - David NEVEU- Corinne DEMOTTAIS-LACOINTE - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Jennifer WANHOUT - Séverine GEST - Jean-Marie CABOT - Xavier VANDENBULCKE - Nicolas FOSSEY - Dany BIARD - Pierre ESCAP - Arnaud THIOLENT - Michèle BOUTEILLER - Alain ZAM - Laurence GUENOUX - Alex ROUSSIGNOL - Daniel DURECU - Nicolas MEKIL - Sophie LEGER - Clotilde COLLEY - Michel FILLOCQUE - Ludovic CHAPELLE - Alain PETIT - Adrien GABEL - Mathilde ROUSSEL - Daniel BEUZELIN - Patrick BLONDEL - Emmanuel CAUCHY - Laëtitia ROSAY - Juliette CAMY - Philippe CORDIER - Julien LESEIGNEUR - Éric HALBOURG - Arnaud GUITTET - Jacques LEMERCIER - Francis TRUPTIL - Gérard TIERCELIN - Marcel MASSON - Agnès LALOI - Rémy BONAMY - Sandra ANGOT-ALLEAUME - Olivier HOUEVILLE - Bruno MATTON - Caroline LEFEBVRE - Jérôme DELAPLACE - Bertrand CALTOT - Philippe FERCOQ - Jackie MARCATTE.

Absents avec pouvoir : Jean-Michel LEFRANCOIS (pouvoir à Laurence GUENOUX) - Alexandra GILLON (pouvoir à Alex ROUSSIGNOL) - Gervaise RACINE (pouvoir à Bruno MATTON) - Sophie DALLE (pouvoir à Caroline LEFEBVRE).

Absent : Néant

M. Rémy BONAMY est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

L'élection des Vice-présidents suit les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux aux articles L. 2122-4 et L2122-7 du code général des collectivités territoriales.

L'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Vu la délibération n° 12-2026 fixant le nombre de six postes de vice-présidents,

1.1 Election du 1^{er} Vice-président

Madame Séverine GEST est candidate à cette fonction.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	55
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	2

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau		Envoyé en préfecture le 13/04/2026
		Reçu en préfecture le 13/04/2026
		Publié le
ID : 076-200069847-20260408-DELIB_13_2026-DE		
Nombre de suffrages exprimés		53
Majorité absolue		27

A obtenu :

- Madame Séverine GEST : 53 voix

Ayant obtenu la majorité absolue, Madame Séverine GEST est proclamée 1^{ère} Vice-Présidente et est immédiatement installée dans ses fonctions.

1.2 Election du 2^{ème} Vice-président

Monsieur Michel FILLOCQUE est candidat à cette fonction.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	55
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	2
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés	53
Majorité absolue	27

A obtenu :

- Monsieur Michel FILLOCQUE : 53 voix

Ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur Michel FILLOCQUE est proclamé 2^{ème} Vice-Président et est immédiatement installé dans ses fonctions.

1.3 Election du 3^{ème} Vice-président

Monsieur Daniel BEUZELIN est candidat à cette fonction.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
--	---

Nombre de votants (enveloppes déposées)	
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	1
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	1
Nombre de suffrages exprimés	53
Majorité absolue	27

A obtenu :

- **Monsieur Daniel BEUZELIN : 53 voix**

Ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur Daniel BEUZELIN est proclamé 3^{ème} Vice-Président et est immédiatement installé dans ses fonctions.

1.4 Election du 4^{ème} Vice-président

Monsieur Olivier HOUDEVILLE est candidat à cette fonction.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	55
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	2
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés	53
Majorité absolue	27

A obtenu :

- **Monsieur Olivier HOUDEVILLE : 53 voix**

Ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur Olivier HOUDEVILLE est proclamé 4^{ème} Vice-Président et est immédiatement installé dans ses fonctions.

1.5 Election du 5^{ème} Vice-président

Messieurs Rémy BONAMY et Bruno MATTON sont candidats à cette fonction.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	
Nombre de votants (enveloppes déposées)	55
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	1
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés	54
Majorité absolue	28

A obtenu :

- Monsieur Rémy BONAMY : 33 voix

Ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur Rémy BONAMY est proclamé 5^{ème} Vice-Président et est immédiatement installé dans ses fonctions.

1.6 Election du 6^{ème} Vice-président

Messieurs Daniel DURECU, Éric HALBOURG, Arnaud THIOLENT et Alain ZAM sont candidats à cette fonction.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	55
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	2
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés	53
Majorité absolue	27

A obtenu :

- Monsieur Éric HALBOURG : 27 voix

Ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur Éric HALBOURG est proclamé 6^{ème} Vice-Président et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

A Doudev

Reçu en préfecture le 13/04/2026

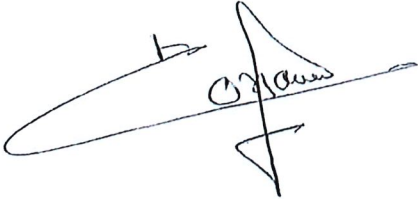
Publié le

Pour extra

ID : 076-200069847-20260408-DELIB_13_2026-DE

Le secrétaire de séance

La Présidente



La présente délibération peut faire objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois, à compter de sa date de publication sur le panneau d'affichage de la collectivité.

Publiée le : 09/04/2026

Transmise au Représentant de l'État le : 09/04/2026

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative).

BP 35 - 2 place du Général De Gaulle - 76560 DOUDEVILLE

Séance du 08 avril 2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
55	51	51+4

Date de convocation
30 mars 2026

Numéro de Délibération
14-2026

L'an deux mille vingt-six, le huit avril à dix-sept heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle de l'Hôtel de Ville à Doudeville, sous la présidence de Mme Agnès, Présidente.

Présents : Christian DERMONT - Olivier BEAUCAMP - David NEVEU- Corinne DEMOTTAIS-LACOINTE - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Jennifer WANHOUT - Séverine GEST - Jean-Marie CABOT - Xavier VANDENBULCKE - Nicolas FOSSEY - Dany BIARD - Pierre ESCAP - Arnaud THIOLENT - Michèle BOUTEILLER - Alain ZAM - Laurence GUENOUX - Alex ROUSSIGNOL - Daniel DURECU - Nicolas MEKIL - Sophie LEGER - Clotilde COLLEY - Michel FILLOCQUE - Ludovic CHAPELLE - Alain PETIT - Adrien GABEL - Mathilde ROUSSEL - Daniel BEUZELIN - Patrick BLONDEL - Emmanuel CAUCHY - Laëtitia ROSAY - Juliette CAMY - Philippe CORDIER - Julien LESEIGNEUR - Éric HALBOURG - Arnaud GUITTET - Jacques LEMERCIER - Francis TRUPTIL - Gérard TIERCELIN - Marcel MASSON - Agnès LALOI - Rémy BONAMY - Sandra ANGOT-ALLEAUME - Olivier HOUEVILLE - Bruno MATTON - Caroline LEFEBVRE - Jérôme DELAPLACE - Bertrand CALTOT - Philippe FERCOQ - Jackie MARCATTE.

Absents avec pouvoir : Jean-Michel LEFRANCOIS (pouvoir à Laurence GUENOUX) - Alexandra GILLON (pouvoir à Alex ROUSSIGNOL) - Gervaise RACINE (pouvoir à Bruno MATTON) - Sophie DALLE (pouvoir à Caroline LEFEBVRE).

Absent : Néant

M. Rémy BONAMY est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

L'élection des autres membres du bureau suit les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux aux articles L. 2122-4 et L2122-7 du code général des collectivités territoriales.

L'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Vu la délibération n° 12-2026 fixant le nombre de huit autres membres du bureau,

2.1 Election du 1^{er} membre du bureau

Messieurs Emmanuel CAUCHY, Corinne DEMOTTAIS-LACOINTE et Bruno MATTON sont candidats à cette fonction.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	55
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	Envoyé en préfecture le 13/04/2026
	Reçu en préfecture le 13/04/2026
	Publié le
	ID : 076-200069847-20260408-DELIB_14_2026-DE
Nombre de suffrages exprimés	55
Majorité absolue	28

2^{ème} tour de scrutin :

Messieurs Emmanuel CAUCHY et Corinne DEMOTTAIS-LACOINTE sont candidats à cette fonction.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	55
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	1
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés	54
Majorité absolue	28

A obtenu :

- Monsieur Emmanuel CAUCHY : 42 voix

Ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur Emmanuel CAUCHY est proclamé 1^{er} membre du bureau et est immédiatement installé dans ses fonctions.

2.2 Election du 2^{ème} membre du bureau

Messieurs Pierre ESCAP et Bruno MATTON sont candidats à cette fonction.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	1
Nombre de votants (enveloppes déposées)	54
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	4
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0

Nombre de suffrages exprimés	Envoyé en préfecture le 13/04/2026
	Reçu en préfecture le 13/04/2026
	Publié le 5/11
	ID : 076-200069847-20260408-DELIB_14_2026-DE
Majorité absolue	26

A obtenu :

- Monsieur Bruno MATTON : 35 voix

Ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur Bruno MATTON est proclamé 2^{ème} membre du bureau et est immédiatement installé dans ses fonctions.

2.3 Election du 3^{ème} membre du bureau

Messieurs Xavier CAVELAN, Corinne DEMOTTAIS-LACOINTE et Pierre ESCAP sont candidats à cette fonction.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	55
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	3
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés	52
Majorité absolue	27

A obtenu :

- Monsieur Xavier CAVELAN : 29 voix

Ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur Xavier CAVELAN est proclamé 3^{ème} membre du bureau et est immédiatement installé dans ses fonctions.

2.4 Election du 4^{ème} membre du bureau

Messieurs Bertrand CALTOT, Corinne DEMOTTAIS-LACOINTE, Pierre ESCAP et Alain ZAM sont candidats à cette fonction.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	
Nombre de votants (enveloppes déposées)	55
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	2
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés	53
Majorité absolue	27

2^{ème} tour de scrutin :

Madame Corinne DEMOTTAIS-LACOINTE et Monsieur Alain ZAM sont candidats à cette fonction.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	55
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	1
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés	54
Majorité absolue	28

3^{ème} tour de scrutin :

Madame Corinne DEMOTTAIS-LACOINTE et Monsieur Alain ZAM sont candidats à cette fonction.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	55
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0

Nombre de suffrages exprimés	
Majorité absolue	28

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
 Reçu en préfecture le 13/04/2026
 Publié le 15/04/2026
 ID : 076-200069847-20260408-DELIB_14_2026-DE

A obtenu :

- Madame Corinne DEMOTTAIS-LACOINTE : 30 voix

Ayant obtenu la majorité, Madame Corinne DEMOTTAIS-LACOINTE est proclamée 4^{ème} membre du bureau et est immédiatement installée dans ses fonctions.

2.5 Election du 5^{ème} membre du bureau

Messieurs Pierre ESCAP, Julien LESEIGNEUR et Alain ZAM sont candidats à cette fonction.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	55
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	1
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés	54
Majorité absolue	28

2^{ème} tour de scrutin :

Messieurs Julien LESEIGNEUR et Alain ZAM sont candidats à cette fonction.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	55
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	1
Nombre de suffrages exprimés	54

Majorité absolue

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le 21
ID : 076-200069847-20260408-DELIB_14_2026-DE

A obtenu :

- Monsieur Julien LESEIGNEUR : 37 voix

Ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur Julien LESEIGNEUR est proclamé 5^{ème} membre du bureau et est immédiatement installé dans ses fonctions.

2.6 Election du 6^{ème} membre du bureau

Messieurs Jérôme DELAPLACE, Pierre ESCAP, Arnaud THIOLENT et Alain ZAM sont candidats à cette fonction.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	55
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	1
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés	54
Majorité absolue	28

A obtenu :

- Monsieur Alain ZAM : 28 voix

Ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur Alain ZAM est proclamé 6^{ème} membre du bureau et est immédiatement installé dans ses fonctions.

2.7 Election du 7^{ème} membre du bureau

Messieurs Bertrand CALTOT, Pierre ESCAP et Jackie MARCATTE sont candidats à cette fonction.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	55
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	1

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	Envoyé en préfecture le 13/04/2026	
	Reçu en préfecture le 13/04/2026	
	Publié le	
	ID : 076-200069847-20260408-DELIB_14_2026-DE	
Nombre de suffrages exprimés	54	
Majorité absolue	28	

2^{ème} tour de scrutin :

Messieurs Pierre ESCAP et Jackie MARCATTE sont candidats à cette fonction.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	55
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés	55
Majorité absolue	28

A obtenu :

- Monsieur Jackie MARCATTE : 32 voix

Ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur Jackie MARCATTE est proclamé 7^{ème} membre du bureau et est immédiatement installé dans ses fonctions.

2.8 Election du 8^{ème} membre du bureau

Madame Juliette CAMY, et Messieurs Jérôme DELAPLACE, Pierre ESCAP et Arnaud THIOLENT sont candidats à cette fonction.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	55
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	1
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0

Nombre de suffrages exprimés	
Majorité absolue	28

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
 Reçu en préfecture le 13/04/2026
 Publié le 54
 ID : 076-200069847-20260408-DELIB_14_2026-DE

2^{ème} tour de scrutin :

Madame Juliette CAMY, et Messieurs Jérôme DELAPLACE et Pierre ESCAP sont candidats à cette fonction.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	55
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	1
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés	54
Majorité absolue	28

A obtenu :

- **Monsieur Pierre ESCAP : 32 voix**

Ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur Pierre ESCAP est proclamé 8^{ème} membre du bureau et est immédiatement installé dans ses fonctions.

A Doudeville, le 08 avril 2026

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente



Le secrétaire de séance

La présente délibération peut faire objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois, à compter de sa date de publication sur le panneau d'affichage de la collectivité.

Publiée le : 09/04/2026

Transmise au Représentant de l'État le : 09/04/2026

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative).

BP 35 - 2 place du Général De Gaulle - 76560 DOUDEVILLE

Séance du 08 avril 2026

Nombre de membres

En exercice	Présents	Volants
55	51	51+

Date de convocation
30 mars 2026

Numéro de Délibération
15-2026

L'an deux mille vingt-six, le huit avril à dix-sept heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle de l'Hôtel de Ville à Doudeville, sous la présidence de Mme Agnès, Présidente.

Présents : Christian DERMONT - Olivier BEAUCAMP - David NEVEU - Corinne DEMOTTAIS - LACOINTE - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Jennifer WANHOUT - Séverine GEST - Jean-Marie CABOT - Xavier VANDENBULCKE - Nicolas FOSSEY - Dany BIARD - Pierre ESCAP - Arnaud THIOLENT - Michèle BOUTEILLER - Alain ZAM - Laurence GUENOUX - Alex ROUSSIGNOL - Daniel DURECU - Nicolas MEKIL - Sophie LEGER - Clotilde COLLEY - Michel FILLOCQUE - Ludovic CHAPPELLE - Alain PETIT - Adrien GABEL - Mathilde ROUSSEL - Daniel BEUZELIN - Patrick BLONDEL - Emmanuel CAUCHY - Laëtitia ROSAY - Juliette CAMY - Philippe CORDIER - Julien LESEIGNEUR - Éric HALBOURG - Arnaud GUITTET - Jacques LEMERCIER - Francis TRUPTIL - Gérard TIERCELIN - Marcel MASSON - Agnès LALOI - Rémy BONAMY - Sandra ANGOT-ALLEAUME - Olivier HOUEVILLE - Bruno MATTON - Caroline LEFEBVRE - Jérôme DELAPLACE - Bertrand CALTOT - Philippe FERCOQ - Jackie MARCATTE.

Absents avec pouvoir : Jean-Michel LEFRANCOIS (pouvoir à Laurence GUENOUX) - Alexandra GILLON (pouvoir à Alex ROUSSIGNOL) - Gervaise RACINE (pouvoir à Bruno MATTON) - Sophie DALLE (pouvoir à Caroline LEFEBVRE).

Absent : Néant

M. Rémy BONAMY est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : DELEGATION DE POUVOIR A LA PRESIDENTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-17, L5211-2, L5211-9 et L5211-10, la Présidente et les Vice-présidents peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant.

A noter que lors de chaque réunion de l'organe délibérant, la Présidente rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de donner délégation à la Présidente, pour la durée du mandat à l'effet :

1. de signer les contrats d'emprunts, pour réaliser tout investissement et dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget, la Présidente reçoit délégation aux fins de contracter tout emprunt à court, moyen ou long terme. Le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :

- la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable,
- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt,
- la possibilité d'allonger la durée du prêt,
- la possibilité de procéder à un différé d'amortissement,
- la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement,

2. de créer des régies d'avances et de recettes nécessaires au fonctionnement des services ;

3. de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fourniture et de service ainsi que de leurs avenants, qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ; et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits aux budgets ;
4. de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
5. de passer les contrats d'assurance lorsque les crédits sont prévus au budget ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres afférents ;
6. de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
7. de fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
8. de conclure les conventions avec les organismes extérieurs pour lesquels la Communauté de Communes n'engage pas de dépenses ;
9. d'engager au nom de la Communauté de Communes des actions en justice ou de défense de la Communauté de Communes dans les actions intentées contre elle, quel que soit le degré de juridiction et devant toutes les juridictions de l'ordre judiciaire et administratif ainsi que devant toutes les commissions administratives. Cette compétence s'étend également au dépôt de plaintes avec ou sans constitution de partie civile au nom de la Communauté de Communes ;
10. de contractualiser, auprès des établissements bancaires toute ouverture de crédits de trésorerie d'une durée maximale de 12 mois, nécessaires à la gestion de la trésorerie, et de la réaliser ;
11. D'admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à un seuil fixé par délibération du conseil communautaire, qui ne peut être supérieur à un seuil fixé par décret. Ce même décret précise les modalités suivant lesquelles la présidente rend compte au conseil communautaire de l'exercice de cette délégation ;

Sans préjudice des délégations de fonctions octroyées par Madame la Présidente aux Vice-présidents en application de l'article L. 5211-2 du CGCT, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation sont prises, en cas d'empêchement du président, par l'élu assurant le remplacement de la Présidente en vertu de l'article L. 2122-17 du CGCT.

A Doudeville, le 08 avril 2026

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente

Le secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le

ID : 076-200069847-20260408-DELIB_15_2026-DE

La présente délibération peut faire objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois, à compter de sa date de publication sur le panneau d'affichage de la collectivité.

Publiée le : 09/04/2026

Transmise au Représentant de l'État le : 09/04/2026

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative).

BP 35 - 2 place du Général De Gaulle - 76560 DOUDEVILLE

Séance du 08 avril 2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Volants
55	51	51+4

Date de convocation
30 mars 2026

Numéro de Délibération
16-2026

L'an deux mille vingt-six, le huit avril à dix-sept heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle de l'Hôtel de Ville à Doudeville, sous la présidence de Mme Agnès, Présidente.

Présents : Christian DERMONT - Olivier BEAUCAMP - David NEVEU- Corinne DEMOTTAIS-LACOINTE - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Jennifer WANHOUT - Séverine GEST - Jean-Marie CABOT - Xavier VANDENBULCKE - Nicolas FOSSEY - Dany BIARD - Pierre ESCAP - Arnaud THIOLENT - Michèle BOUTEILLER - Alain ZAM - Laurence GUENOUX - Alex ROUSSIGNOL - Daniel DURECU - Nicolas MEKIL - Sophie LEGER - Clotilde COLLEY - Michel FILLOCQUE - Ludovic CHAPELLE - Alain PETIT - Adrien GABEL - Mathilde ROUSSEL - Daniel BEUZELIN - Patrick BLONDEL - Emmanuel CAUCHY - Laëtitia ROSAY - Juliette CAMY - Philippe CORDIER - Julien LESEIGNEUR - Éric HALBOURG - Arnaud GUITTET - Jacques LEMERCIER - Francis TRUPTIL - Gérard TIERCELIN - Marcel MASSON - Agnès LALOI - Rémy BONAMY - Sandra ANGOT-ALLEAUME - Olivier HOUEVILLE - Bruno MATTON - Caroline LEFEBVRE - Jérôme DELAPLACE - Bertrand CALTOT - Philippe FERCOQ - Jackie MARCATTE.

Absents avec pouvoir : Jean-Michel LEFRANCOIS (pouvoir à Laurence GUENOUX) - Alexandra GILLON (pouvoir à Alex ROUSSIGNOL) - Gervaise RACINE (pouvoir à Bruno MATTON) - Sophie DALLE (pouvoir à Caroline LEFEBVRE).

Absent : Néant

M. Rémy BONAMY est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : DELEGATION DE POUVOIR AU BUREAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-10, le Bureau Communautaire peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant.

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de donner délégation au Bureau, pour la durée du mandat à l'effet :

1. d'autoriser les demandes de subventions au profit de la Communauté de Communes et d'approuver les plans de financement correspondants en conformité avec les autorisations budgétaires ;
2. de créer ou modifier des postes de personnel titulaire, non titulaire ou contractuel de la Communauté de Communes en conformité avec les autorisations budgétaires ;
3. de fixer la durée d'amortissement des biens ;
4. de voter la modification du tableau des effectifs de la collectivité.

Le secrétaire de séance



A Doudeville, le 08 avril 2026

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente



Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le

ID : 076-200069847-20260408-DELIB_16_2026-DE

La présente délibération peut faire objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois, à compter de sa date de publication sur le panneau d'affichage de la collectivité.

Publiée le : 09/04/2026

Transmise au Représentant de l'État le : 09/04/2026

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative).